

Point 46 : Rapport annuel 2016 de la commission métropolitaine pour l'accessibilité universelle – Approbation

Intervention : Jean-Jacques MOREAU (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

Il faut reconnaître à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, la vertu d'avoir accéléré si ce n'est le plus souvent d'avoir obligé à la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes d'accessibilité.

Pour autant, on le sait, les choses vont lentement. L'accessibilité est le plus souvent vue, et ce n'est bienheureusement pas le cas pour ce qui nous concerne, uniquement sous le prisme de l'accessibilité spatiale.

Hors, il y a le visible et l'invisible. Si l'accès à l'espace public, aux transports en commun demeure une première victoire et un fait visible, bien que comme le souligne le rapport des efforts restent à faire, il reste du travail pour lutter contre un certain nombre de discriminations.

Il ne faut pas oublier que le handicap reste le deuxième motif de discrimination dans notre pays. De plus il reste des formes de handicaps oubliées, négligées ou stigmatisées comme nombres de handicaps cognitifs ou psychiatriques, hors on connaît la vertu de l'inclusion sociale dans l'amélioration et l'acceptation de nombres de pathologies.

Pour être court en cette fin de conseil, je m'en tiendrais à un seul exemple : le travail. Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est de 21% soit plus du double de la population active. Avec un taux d'emploi dans le secteur privé bien en deçà du secteur public. L'emploi, je viens de le rappeler reste le meilleur vecteur d'insertion sociale, sans ignorer ce que nous faisons déjà, pouvons-nous réfléchir encore à faire mieux demain en lien avec les associations pour faire progresser ce pan de l'égalité trop souvent négligé.

Je vous remercie de votre attention.